

\$2 00 par an, payable d'avance.  
\$2.50 après l'expiration de l'année  
POUR LES ETATS-UNIS  
inclut les frais de port jusqu'à la frontière  
Pour un an \$3.50 cours des E.-U.  
Pour 6 mois 2.30 " "  
Pour 3 mois 1.00 " "  
Payable invariablement d'avance  
L'envoi du Journal aux Etats-Unis  
est discontinué aussitôt l'abonne-  
ment expiré.  
Tout semestre commencé se paie  
en entier.

# Le Franco-Canadien

Six lignes, première insertion 50  
Chaque insertion subséquente 13  
Dix lignes, première insertion 67  
Chaque insertion subséquente 17  
Au-dessus de dix lig. par lig. 8  
Chaque insertion sub. par lig. 2

Toutes lettres d'affaires, commu-  
nications et correspondances doivent  
être adressées franc de port au pr-  
priétaire du Journal.

F. G. MARCHAND, REDACTEUR-PROPRIETAIRE.

## Procédés Parlementaires. Rapport du Nouveau-Monde.

Séance de jeudi.  
La question des banques est encore reve-  
nue devant la chambre des Communes.  
Sir Francis ayant fait motion que la cham-  
bre concourût dans les résolutions telles que  
rapportées par le comité général, M. Colby  
proposa en amendement qu'aucune banque  
ne pourrait commencer ses opérations dans  
toute la ville dont la population dépasserait  
20,000 âmes, à moins d'avoir un capital  
payé de \$200,000.  
Une longue discussion s'en suivit dans  
laquelle il ne se produisit aucun argument.  
Finalement, la motion de M. Colby fut  
rejetée par une majorité de 14 voix sur la  
division de 68 contre 82.  
M. Ross proposa ensuite que le minimum  
de capital souscrit fut de \$1,000,000 et celui  
du capital payé \$500,000 avant qu'une ban-  
que pût commencer ses opérations.  
Cette motion fut rejetée par un vote de  
64 contre 82.  
M. Cartwright recapitula de nouveau ses  
objections contre la politique ministérielle et  
proposa de retrancher la 18<sup>ème</sup> résolution.  
Cette motion fut rejetée sur division.  
Enfin la chambre concourût dans les réso-  
lutions, et Sir Francis introduisit un bill  
pour leur donner force légale.  
Après un long débat, les résolutions con-  
cernant les billets de la Puissance furent  
adoptées avec quelques amendements.  
M. MacKenzie a donné avis que lors de  
la discussion du bill concernant les banques,  
il proposerait de biffer la clause qui se rap-  
porte à la banque *British North America*.  
Nous continuons l'analyse du débat sur  
les résolutions de l'Hon. Huntingdon.  
L'Hon. M. Dorion dit que l'année der-  
nière nous avons payé \$3,000,000 de droits  
sur le bois, l'orge, les chevaux et le hou-  
blon. Il ne mentionne pas le poisson. Cette  
industrie est ruinée.  
Les résolutions ne parlent nullement d'in-  
troduire le tarif américain, mais seulement  
d'obtenir la réciprocité avec nos voisins et  
d'obtenir de l'Angleterre le droit de régler  
nos arrangements commerciaux.  
Le ministre des finances a admis que la  
grande objection des Etats-Unis était les  
reclamations de l'Alabama.  
Les négociations devraient être conduites  
ouvertement, et notre devoir est de déclarer  
que nous sommes prêts à élargir nos canaux,  
et nous intéresserions tellement les améri-  
cains qu'ils n'hésiteraient pas à nous ouvrir  
leurs marchés.  
Les résolutions du député de Shefford ne  
tendent pas à l'établissement d'un tarif dif-  
férentiel contre les marchandises anglaises.  
Les américains commencent à diminuer  
leurs taxes, et nous devrions profiter de cette  
circonstance.  
Le libre-échange des produits manufactu-  
riers avec les Etats-Unis serait le salut de  
notre industrie, car il attirerait ici les capi-  
taux américains et retiendrait les canadiens  
qui émigrent aujourd'hui en si grand nom-  
bre.  
Si nous ne pouvons nouer des relations  
commerciales avec les autres pays à cause  
de notre liaison avec l'Angleterre, c'est un  
argument très-puissant en faveur de l'indé-  
pendance, tandis que le fait contraire dé-  
truirait le seul bon argument en faveur d'un  
changement politique.  
Si les canadiens émigrent, ce n'est pas  
parce qu'ils sont mécontents de leur état

politique, mais parce qu'ils ne peuvent trou-  
ver dans leur patrie des moyens de subsis-  
tance convenables.  
Sir G. Etienne Cartier répond qu'il y a  
quelques unes des résolutions qui sont bon-  
nes, mais que les arguments sont tellement  
mauvais qu'il se trouve obligé de voter con-  
tre toutes.  
Les députés de Shefford et d'Hochelega  
n'ont pas dit un mot du Zollverein. Ils ont  
demandé le libre-échange appuyés sur des  
arguments en faveur de la protection.  
M. Dorion:—Nous n'avons pas demandé  
la protection, mais un marché.  
Sir George:—Bien; on a parlé des Etats  
Unis, mais on ne saurait obtenir une union  
douanière sans adopter un tarif semblable au  
tarif américain à l'exclusion des produits de  
tous les autres pays.  
La protection signifie l'imposition de taxes  
sur les cultivateurs pour l'avantage de quel-  
ques individus.  
Le gouvernement n'est pas indifférent au  
renouveau des relations commerciales  
avec les Etats-Unis. Des demandes ont été  
faites pour obtenir la conclusion d'un traité  
de réciprocité. Le ministre a été autorisé à  
abolir par ordre en conseil les droits imposés  
sur les articles qui étaient autrefois  
admis en franchise. Les Etats-Unis n'ont  
jamais répondu à ces avances.  
Individuellement les américains sont les  
meilleurs voisins du monde; mais comme  
corps, c'est le peuple le moins libéral du  
monde les Chinois exceptés.  
On a beaucoup parlé d'émigrants aux  
Etats-Unis. Je dois contredire l'assertion  
que 500,000 canadiens ont quitté la provin-  
ce de Québec. Le fait est que le nom-  
bre des canadiens émigrés aux Etats-Unis ne  
dépassa pas 25 à 30,000. Outre cela, pas  
moins 80,000 américains sont venus en  
ce pays et y sont restés.  
Le résultat de l'admission des produits  
américains serait la ruine de nos manufac-  
tures et l'exclusion des produits manufactu-  
riés anglais: l'augmentation du prix de la  
main-d'œuvre et la concentration de l'indus-  
trie dans les grands centres américains et  
l'imposition de la taxe directe, toutes choses  
auxquelles le peuple de ce pays n'est  
pas prêt à se soumettre.  
MM. Magill, Chamberlin, Hagar, Oliver,  
Pickard, MacKenzie, prirent tour à tour la  
parole, puis le débat fut ajourné à lundi.  
L'assertion de Sir G. E. Cartier que le nom-  
bre des canadiens émigrés aux Etats-Unis ne  
dépassa pas 25 à 30,000, est pour le moins  
douteuse. Les personnes en état de connaître  
portent ce chiffre à 500,000 avec Mgr. de  
Burlington, ou à 250,000 avec le rédacteur  
du *Protecteur Canadien*.  
A ce compte, Sir George serait bien loin  
de la vérité.

Séance de vendredi.  
Sir John A. MacDonald dépose devant  
la Chambre un bill établissant une Cour su-  
prême d'Appel pour toute la Puissance.  
Le bill de la dernière session, dit-il, était  
plutôt un projet soumis à la considération  
des juges et du public qu'une mesure défini-  
tive.  
De nombreuses suggestions ont été reçues,  
le gouvernement a su en profiter dans la ré-  
daction du projet de loi actuel.  
Le but principal de ce bill est l'établisse-  
ment d'une cour générale d'Appel des tribu-  
naux inférieurs des diverses provinces telle  
qu'autorisée par la clause 104 de l'Acte  
d'Union. En voici les principales clauses.

La cour sera composée d'un juge en chef  
et de six juges puînés. Peut-être trouvera-  
t-on ce nombre un peu considérable; c'est  
une question laissée à la discrétion de la  
Chambre. Le chiffre sept a été fixé parce  
qu'il ne faut pas oublier que ce tribunal aura  
jurisdiction sur toutes les provinces de l'A-  
mérique britannique du Nord quand la con-  
fédération sera complétée ce qui, espérons-le,  
sera bientôt, et qu'il est important qu'elles y  
soient toutes représentées.  
Dans le Haut-Canada, il existe deux cours  
distinctes d'équité et de droit commun: ne  
devraient-elles pas être tous les deux repré-  
sentées dans ce tribunal d'Appel?  
Le droit dans la province de Québec vient  
deux sources, tandis qu'au Nouveau-Brun-  
swick de même qu'à la Nouvelle-Ecosse on  
ne reconnaît que les principes du droit com-  
mun anglais.  
Quoiqu'il en soit de cette question, le gou-  
vernement a jugé à propos d'élargir du bill  
de l'année dernière un très grand nombre de  
clauses et de ne donner jurisdiction en pré-  
mière instance à ce tribunal que dans les cas  
où la Courne sera intéressée. Pour tout le  
reste ce sera une cour d'Appel en dernier  
ressort.  
Il y a dans le bill deux clauses relatives  
aux questions constitutionnelles, qui déclai-  
rent que la Cour n'aura pas droit d'annuler  
une loi provinciale, mais que le Ministre de  
la Justice pourra lui demander son opinion  
sur toute question pendante. Cette question  
n'aura pas d'effet légal.  
Une partie de la presse et du public a cru  
que la principale fonction de ce tribunal se-  
rait de décider de la légalité des actes des  
légalisations provinciales. C'est une erreur.  
L'acte d'union ne nous donne pas le pou-  
voir d'accorder une pareille jurisdiction à au-  
cune cour de justice, et si un jour nous nous  
apercevions que cela devient une réforme  
nécessaire, nous devrions la demander au  
Parlement Impérial.  
La seule manière dont la question de lé-  
galité des actes provinciaux pourrait être dé-  
cidée serait un cas où un défendeur plaide-  
rait l'inconstitutionnalité d'une loi, et dès  
lors la Cour, comme tribunal d'Appel, au-  
rait droit de décider.  
La seconde clause est celle qui autorise  
le gouverneur en conseil à porter devant ce  
tribunal toute cause spéciale, comme cela se  
pratique en Angleterre où le gouvernement  
peut demander l'opinion, non-seulement des  
juges, mais encore du Conseil Privé, sur  
n'importe quelle question, sans être cepen-  
dant lié en conséquence.  
Aucune cause ne pourra être portée de-  
vant cette cour, à moins d'avoir passé par  
tous les degrés de jurisdiction, en sorte que  
l'Appel ait lieu des cours d'Appel des pro-  
vinces à ce tribunal. Cependant du consente-  
ment des parties, une conduite contrai-  
re pourrait être adoptée, et une cause portée  
directement du tribunal de première instan-  
ce.  
Le droit d'appel au Conseil Privé de Sa  
Majesté continuera d'exister tout comme au-  
jourd'hui.  
La seconde lecture de ce bill aura lieu  
mardi prochain.  
M. Mills a ensuite repris les débats sur  
la seconde lecture du projet de loi concer-  
nant le cens électoral et l'élection des mem-  
bres de la chambre des Communes.  
Le député de Bothwell dit qu'il se trou-  
vait embarrassé, sachant que ses opinions sur  
le cens électoral n'étaient partagées que

par un petit nombre des membres de la  
chambre.  
Quand on va consulter un homme de pro-  
fession, on ne se demande pas quelles sont  
ses capacités. C'est un principe que l'auteur  
du bill a complètement perdu de vue.  
En Angleterre où les immeubles sont  
taxés, on conçoit qu'il existe quelque rela-  
tion entre le droit de votes et le paiement de  
la taxe.  
Mais ici le revenu provient presque en en-  
tier de sources indirectes, et tout homme,  
pauvre ou riche paie des taxes.  
On dit qu'il faut que l'électeur ait un inté-  
rêt dans le pays; sans doute; mais dirait-  
on que l'homme actif et industrieux qui  
gagne le pain à la sueur de son front, n'est  
pas aussi intéressé dans la législation que  
l'homme riche ou opulent?  
C'est l'intelligence qui devrait détermi-  
ner la qualité d'électeur.  
Enfin, M. Mills voudrait l'établissement  
du suffrage universel.  
Il demande aussi que la question du cens  
électoral soit décidée par les législatures  
locales.  
Au Nouveau-Brunswick le vote au scrutin  
secret devrait être respecté. Si les employé-  
s publics doivent voter, l'adoption du  
scrutin secret devient une nécessité. Les  
élections devraient aussi avoir lieu en un  
seul jour pour mettre un frein à la corrup-  
tion et à la pression exercée sur les élec-  
teurs par le gouvernement.  
La loi projetée mécontentera certaine-  
ment les provinces maritimes, car elle prive  
du droit de vote un grand nombre de ceux  
qui le possèdent actuellement. Cette politi-  
que ne peut manquer d'inspirer aux provin-  
ces séparées une profonde répulsion pour  
la confédération.  
M. Grey dit que la théorie du député de  
Bothwell qui a pris la parole après M. Mills  
serait admirable si tout le monde était ver-  
teux; mais tel n'est pas le cas, malheu-  
reusement, et il faut envisager les choses au  
point de vue pratique.  
La propriété est le meilleur criterium de  
la franchise électorale, car c'est une preuve  
*prima facie* d'intelligence et d'intérêt dans  
les affaires du pays.  
Quant au scrutin secret, il a ses inconvé-  
nients comme toutes les autres manières de  
voter. Au reste, le résultat est tout aussi  
bien connu sous ce système que sous les au-  
tres.  
M. M. Carron, Connell, MacDonald, Costi-  
gan et Fortin prirent tour à tour la parole,  
après quoi le débat fut ajourné.

Un discours noir.  
On lit dans le *Courier des Etats-Unis*:  
Les échos du Capitole ont retenti pour la  
première fois avant-hier de l'éloquence d'un  
homme de couleur. On savait que M. Re-  
vels, sénateur nègre du Mississippi, devait  
prendre la parole sur la *Reconstruction* de  
la Géorgie, et une foule immense encom-  
bra la salle du Sénat pour l'entendre. Les  
tribunes regorgeaient de curieux parmi les-  
quels les dames étaient en majorité; nom-  
bre de représentants étaient mêlés aux sén-  
ateurs, et des sièges avaient même été dispo-  
sés dans l'enceinte, près du bureau du speaker,  
pour des dames privilégiées.  
A l'ouverture de la séance, M. Oliver  
Philander Morton, de l'Indiana, inscrit le  
premier, a compris que, s'il prenait la parole  
comme c'était son droit il se heurterait à

l'indifférence d'un public qui n'était pas venu  
pour lui, et s'est empressé de céder son tour  
au lion du jour, qui a accepté cette cour-  
toisie sans embarras et sans fausse modestie.  
En outre, comme le siège qu'il occupe est un  
peu à l'écart, M. le sénateur Fenton lui a  
offert le sien, qui est plus en évidence, et  
M. Revels a pu faire son début oratoire  
dans les meilleures conditions pour lui et  
pour ses auditeurs.  
Le sénateur du Mississippi, sans faire  
preuve de facultés hors ligne, ni de vues d'u-  
ne grande élévation, n'a cependant pas dé-  
sapointé son public. Beaucoup, il est vrai,  
attendaient une improvisation, et ils ont dû  
se contenter d'un discours écrit; mais ce dis-  
cours, bien conçu et sagement pensé, a été  
lu avec convenance, d'un ton simple et juste,  
sans timidité comme sans emphase. On  
s'accorde à reconnaître que, comme composi-  
tion et comme style, ce morceau oratoire est  
au-dessus de la moyenne des discours  
prononcés dans l'une ou dans l'autre  
des deux chambres du Congrès, et que M.  
Revels, après tout, est un homme aussi in-  
telligent et aussi distingué que la plupart de  
ses collègues.  
Quant au fond même du sujet, le nouveau  
sénateur a naturellement suivi la ligne tracée  
par ses patrons radicaux, auxquels il a dû sa  
nomination, et il n'est que juste de dire qu'il n'a  
rien ajouté aux arguments déjà développés  
à satiété dans la presse et dans les clubs.  
Mais là où il a montré beaucoup de tact  
et de sens politique, c'est quand il a expo-  
sé, et cela de main de maître, les droits,  
les devoirs et les intérêts de la race de  
couleur émancipée. Il a félicité les régnes  
de leur fidélité aux familles de leurs maîtres  
pendant la guerre; il leur a fait, fort  
justement, un mérite de n'avoir pas profité  
de ce que les femmes et les enfants  
étaient sans défense pour porter la désola-  
tion dans les foyers auxquels ils étaient  
attachés; et il leur a dit qu'ils avaient  
prouvé qu'ils étaient dignes de la liberté,  
en respectant et en protégeant les biens et  
les proches désarmés de ceux contre qui  
était soutenue la guerre dont leur indépen-  
dance était le prix.  
Cet éloge fait honneur aux sentiments  
de l'orateur, et aussi, avons nous dit, à son  
sens politique; en inspirant aux affranchis  
une juste fierté de ce qu'ils ont fait dans  
le passé, il leur montre ce qu'ils ont à  
faire dans l'avenir; c'est-à-dire qu'il tend  
à les maintenir dans un esprit de concorde  
et de modération qui est leur salut; en même  
temps qu'il représente aux blancs les titres  
de la race affranchie à leur bienveillance  
et à leur sollicitude. Que les uns et les au-  
tres suivent cette voie, et la réconciliation  
qui s'opérera sera profitable aux deux races  
également intéressées à la prospérité du  
Sud.  
En résumé, cette première épreuve de  
l'admission de la race de couleur aux fon-  
ctions législatives a dû satisfaire tout le mon-  
de, et il n'y a lieu que de s'en féliciter.  
Elle contribuera puissamment, nous l'espé-  
rons, à atténuer des préjugés de race dont  
le temps est passé, et à opérer un rappro-  
chement qui est encore, malheureusement,  
bien éloigné des mœurs américaines.

Groceries et Provisions  
de choix, à vendre à très bas prix  
JAMES O'CAIN.  
Rue Front, St. Jean.

## Feuilleton du Franco-Canadien

### UNE PARENTE PAUVRE.

Par Mme Bourdon

XX

WILHELMINE

Suite.

En d'autres temps, Wilhelmine eut souf-  
fert de la froideur des parents de Frédéric,  
dont elle avait ambitionné l'amitié, mais de-  
puis la naissance de son fils, il l'absorbait tout  
entière avec cette puissance que les enfants  
souffrants, retenus ici-bas par un fil prêtre à  
se rompre, exercent sur leurs pauvres mères.  
Elle vivait en lui, et, à côté de la crainte con-  
tinuelle de le perdre, une seule peine trou-  
vait place, celle que lui causait l'indifférence  
de son mari, et le délaissement où il la plon-  
geait.  
Ferdinand entra dans sa quatrième année,  
et les progrès de ses forces et de sa santé  
demeuraient insensibles, l'intelligence seule  
avait grandi, tandis que le corps demeurait fai-  
ble et comme inhabile à vivre. Sa mère ne  
le quittait pas; jour et nuit elle le couvrait  
des yeux et du cœur; elle le faisait manger,  
elle le promenait lentement au soleil sans se  
préoccuper des regards qui allaient de ce  
beau visage de femme, rayonnant de grâce et  
de fraîcheur, à ce front d'enfant pâli et ridé  
par une souffrance continuelle; seule elle  
l'instruisait, non dans les livres, mais par ses  
répétitions et sa conversation. Le petit garçon,

qui n'avait jamais quitté Paris, qui passait de  
longs mois dans son lit ou sur un canapé, con-  
naissait la Suisse, les monts et les glaciers,  
les lacs et les fleuves, les villes et les cha-  
teaux; il avait appris, de la bouche de sa mère,  
à connaître la patrie de ses ancêtres, et elle-  
même ne faisait que lui transmettre les des-  
criptions de son aïeul. L'instruction versée à  
Ferdinand lui venait de la troisième généra-  
tion, c'étaient des récits des anciens jours qui  
n'avaient rien emprunté aux jours actuels.  
Wilhelmine aurait voulu aussi parler à son  
enfant malade de sa religion, mais devant ce  
seuil sacré, elle s'arrêtait. Ferdinand était  
catholique..... et sa pauvre mère ne savait  
que lui dire; elle lui avait appris le *Pater*,  
et elle s'était arrêtée là, l'ignorance des dog-  
mes catholiques, les scrupules d'une âme at-  
tachée à sa foi d'enfance lui fermaient la  
bouche, mais elle souffrait de ne pouvoir dire  
à son fils, si voisin de l'éternité peut-être,  
les paroles fortes et suaves dont la religion  
a le secret; et ces peines, ces inquiétudes  
qui la consumaient, elle ne pouvait les con-  
fier à personne, elle n'avait pas d'amis, pas  
de relations, et Frédéric n'était presque ja-  
mais là pour l'entendre et la consoler.

XXI

FERDINAND.

L'hiver s'était passé pour Ferdinand mi-  
eux que ne l'avait espéré sa mère; les pre-  
miers rayons du printemps, si longtemps at-  
tendu, si vivement désiré, lui causèrent une  
joie extrême, et il témoigna le désir d'al-  
ler respirer au dehors, et de marcher un peu

dans les allées, sablées du Luxembourg.  
—Je suis très fort, maman, dit-il, et puis  
ce n'est plus l'hiver! C'est en hiver, à la  
Noël, que le petit Gottfried, dont tu m'as  
conté l'histoire, est mort de froid; mais vois  
comme il fait clair et chaud! cela ne me fera  
pas de mal....  
Il fallut céder, et l'enfant, bien enveloppé  
d'un manteau, fut mené en voiture jusqu'à  
la porte du Luxembourg. Il était d'une gaieté  
peu ordinaire, et sa vivacité s'exalta en-  
core en voyant les groupes d'enfants joueurs  
qui couraient autour des arbres dépouillés,  
renvoiant le volant sur la raquette, et tour-  
naient vers leurs mères de bonnes figures bril-  
lantes de joie et de santé. Ferdinand voulut  
courir aussi; il avait apporté avec lui un ar-  
senal de jouets, mais au premier essai ses for-  
ces fléchirent; il voulut sauter, la respiration  
lui manquait; il voulut pousser une brouette,  
ses bras faibles s'y refusaient; il voulut jeter  
en l'air le volant, l'éclat du jour fatiguait ses  
paupières.... et, las et confus, le pauvre  
petit vint s'asseoir auprès de sa mère, en dé-  
tournant les yeux.  
Wilhelmine passa la main sur son front  
moillé de sueur, et lui dit tendrement:  
—Tu n'es pas fatigué, cher ami? Veux-  
tu marcher un peu à l'ombre?  
—Non, maman, répondit-il, je suis las,  
je n'en puis plus.... je voudrais être dans  
ma chambre.... Ah! que tous ces petits  
garçons sont heureux! ils peuvent courir!...  
—Tu courras aussi.... plus tard.... il  
faut attendre....  
—Tu crois, maman?

Et il secoua la tête d'un air de doute.  
—Regarde, ajouta-t-il en montrant un  
gros garçon barbouillé, vêtu d'un pauvre  
sarrau, regarde comme il est fort! comme  
il saute.... Il est tout seul, il n'a pas de  
jouets.... Si je lui donnais ma brouette?  
je n'en ai plus besoin, moi....  
Wilhelmine acquiesça à ce désir, quoi-  
qu'il lui parût l'âme, et le gros garçon  
étonné, enchanté, n'ayant pas de paroles  
pour peindre sa joie, se mit sur-le-champ à  
faire rouler la brouette sous les yeux de son  
bienfaiteur. Ferdinand le regarda avec une  
mélancolie qui n'était pas, de son âge, puis,  
prenant la main de sa mère, il lui dit:  
—Retournons à la maison, maman.  
A dater de ce jour, soit affaiblissement  
physique, soit impression morale, les forces  
de l'enfant déclinaient avec une effrayante  
rapidité. La fièvre et la toux desséchaient  
en lui les sources de la vie, et il n'était pas  
possible, même à l'œil d'une mère, de s'abu-  
ser sur le danger pressant qui le menaçait.  
Frédéric qui avait fait une excursion dans  
le Cotentin, fut, à son retour, si péniblement  
frappé de la situation de son fils, qu'il ne  
voulut pas le quitter, et pendant quelques  
jours encore, sous les yeux de l'enfant mou-  
rant, la famille fut reconstruite, les époux ne  
se séparèrent pas, et purent se communiquer  
leurs pensées. C'était la seule consolation que  
Wilhelmine put recevoir, et dépendant elle  
lui suffisait pas; elle était dans une de ces  
crises où le secours humain est impuissant,  
elle éprouvait une de ces douleurs que les  
paroles de la terre ne peuvent guérir. Da

fond de sa souffrance, au chevet du lit où  
agonisait, ce fils, sa joie, son amour, elle cri-  
nit vers Dieu, elle demandait à l'auteur de  
la vie, à celui devant qui mille ans sont com-  
me un jour passé, un répit de quelques mois,  
de quelques semaines, elle le suppliait de  
suspendre la mort, mais il lui semblait qu'elle  
ne savait pas prier: les paroles mouraient,  
sur ses lèvres, ses larmes seules parlaient,  
larmes amères, car elle avait bien peu d'es-  
pérance, et un pressentiment intime lui disait  
que l'enfant allait prendre le chemin le plus  
court pour arriver au ciel.  
Une religieuse de Bon-Secours allait  
Wilhelmine à soigner l'enfant, et pendant  
le jour, lorsque la fièvre lui laissait quelque  
répit, elle le faisait prier avec elle, et quel-  
quefois elle lui parlait du bonheur du para-  
dis. Ferdinand l'écoutait avec un plaisir  
évident, mais la pauvre mère entendait ces  
discours, se sentait le cœur percé d'une se-  
cette jalousie:—C'est moi, se disait-elle,  
qui devrais prier avec mon fils, qui devrais  
lui montrer le ciel! Pourquoi tout n'est-il  
pas en commun entre nous? Ah! si je pou-  
vais prier comme cette sœur prie, il me sem-  
ble que je serais exaucée!  
Un soir cependant, la sœur était allée  
pour quelques heures à son couvent, Ferdi-  
nand sentait le sommeil de la fièvre qui  
le gagnait, mais fidèle aux habitudes que sa  
garde-malade lui avait données, il dit à sa  
mère:  
—Je voudrais, avant de dormir, que tu  
m'aides à dire mes prières. Je, suis très-bien  
le *Notre Père*, mais je ne suis pas sûr du

Le Franco-Canadien

ST. JEAN, 22 MARS 1870.

Ce n'est pas sur les Banques que le gouvernement paraît destiné à faire fortune. L'an dernier elles l'ont mis à deux doigts de sa perte et une recrudescence subite l'a seule sauvé d'une défaite. Cette année la même question amène les mêmes périls et quoique modifiée considérablement par le souple financier qui tient les clefs du Trésor, elle produit encore des tempêtes.

L'amendement de M. Colby tendant à restreindre aux villes peuplées de plus de 20,000 âmes l'effet de la clause augmentant le capital des Banques, a obtenu une division de 68 contre 82. Quatorze de majorité seulement pour sauver le ministre d'une défaite, cela devient sérieux. Retranchez le vote personnel des membres du cabinet et la majorité parlementaire qui appuie la politique ministérielle sera réduite à un chiffre plus qu'insignifiant. Encore deux victoires comme celle-ci et le ministère est perdu.

Les résolutions au sujet des billets de la Puissance offre encore des écueils sérieux à la banque du gouvernement. Sir A. Galt, M. Cartwright et McKenzie préparent leurs pièces pour battre en brèche la position ministérielle sur ce point faible. Ils obtiendront encore cette fois une forte division.

Tout cela indique que le calme plat qui a régné depuis les débats sur l'adresse n'était que passager; il pressageait, comme toujours, l'orage, et ceux qui en ont profité pour s'endormir dans une fausse sécurité, n'auront pas un sommeil bien paisible. Cela indique aussi que les chambres commencent à se débattre sur les qualités politiques des chefs du pouvoir et qu'elles ne sont plus disposées à voter de confiance tout ce que ceux-ci leur proposeront. C'est un progrès tardif, il est vrai, mais que nous constatons avec plaisir comme indice favorable qui donne fortement à espérer pour l'avenir. Pourvu que la députation se décide une bonne fois à juger par elle-même du mérite des mesures et des actes ministériels elle ne mettra pas grand temps à se débattre et à refuser son appui à des hommes qui ont, depuis si longtemps, abusé de sa confiance.

M. Mills paraît être un homme déterminé. Battu sur un point il recommence aussitôt l'attaque sur un autre. Après avoir perdu sa mesure décrétant l'abolition pure et simple du double-mandat, il propose maintenant d'exclure les ministres locaux du parlement et du cabinet fédéral. M. Blake, de son côté, demande, par un projet de loi, que les Sénateurs n'aient pas le droit de tenir des emplois salariés sous le gouvernement. Ces deux mesures, toutes justes qu'elles soient, subiront probablement le sort de leur aînée. Il est possible que la crainte des électeurs force un certain nombre de serviteurs dévoués de l'administration dans les Communes, à voter, pour une fois, dans le sens de la justice; mais on peut difficilement espérer, dans la supposition même que ces mesures seraient passées dans la branche populaire du parlement, de voir une majorité du Sénat faire preuve d'un assez grand désintéressement pour les accepter. Etant assurés de leurs postes pour la vie et ne représentant, dans le parlement, que leurs propres intérêts, ces sages vieillards seront, sans doute, dans cette circonstance, fidèles à leur mandat.

Sir John a proposé vendredi sa mesure établissant une Cour Suprême pour toute la Puissance. On trouvera les détails de cette mesure dans le rapport des procédés de cette séance publié sur notre première page.

Il ne faut pas oublier la séance de jeudi soir, à l'Hôtel de ville. Nous publions aujourd'hui le programme complet qui se trouve enrichi d'une seconde production canadienne déjà couronnée de grands succès. La jolie Opérette de M. Labelle sera jouée par deux amateurs de Montréal qui ont généreusement offert leur concours aux amateurs de cette ville.

Cette pièce intitulée: "La conversion d'un pêcheur," est jouée par deux personnages dont l'un Morufoit, le pêcheur, représente la Nouvelle-Ecosse, et l'autre Pierrichon personnifie le Canada. Le débat qui s'élève entre eux est on ne peut plus amusant. Quant au dénouement de la pièce, chacun pourra le connaître en assistant à la représentation.

Nos Zonaves Pontificaux sont maintenant en route et ils nous arriveront probablement dans cinq ou six jours. Il est du devoir de la population catholique de cette ville de leur faire un accueil chaleureux et d'offrir, au passage, à leurs compagnons, une démonstration publique. Rien de mieux, pour la circonstance que la présence, à la gare du chemin de fer, de nos différentes sociétés nationales et bienfaisantes, avec leurs insignes et leur bannières.

—La fête nationale des Irlandais a été dignement chômée jeudi dernier en cette ville. La Société St. Patrice, après avoir assisté à la messe, parcourut processionnellement les rues bannières en tête et précédée du corps de musique de l'Artillerie. On se réunit au marché ou plusieurs discours très éloquentes et très patriotiques furent prononcés.

Samedi arrivait le tour des membres de l'Union St. Joseph et nous pouvons dire qu'ils ont célébré cette année la fête de leur patron avec une pompe plus éclatante que jamais.

Après la Grande Messe et le sermon très-éloquent prononcé par le Rév. M. Aubry, curé de cette paroisse, les membres de l'Union St. Joseph, accompagnés des sociétés St. Jean Baptiste et St. Patrice défilèrent au travers des principaux quartiers de la ville, bannières et musique en tête, et se rendirent à la salle des réunions de la société, où plusieurs discours, appropriés à la circonstance, furent prononcés.

Nous avons constaté avec plaisir les progrès toujours croissants de cette belle association qui a déjà fait beaucoup de bien et qui en fera encore plus dans la suite si ses membres montrent toujours le zèle qui les anime aujourd'hui.

Bibliographie.

L'atelier typographique de M. Eusèbe Sénécal acquiert chaque jour de nouveaux titres à la faveur publique. Ce monsieur vient de donner publicité à deux nouveaux ouvrages dus à la plume de M. Benjamin Sulte et il annonce la publication prochaine du premier volume du grand travail généalogique auquel M. l'abbé Tanguay a déjà consacré plusieurs années.

Le premier de ces ouvrages, *Les Laurentiennes*, est un joli volume de deux cents pages, très-élegamment imprimé et relié, réunissant une variété de poésies dues à la plume de M. Sulte. Ce recueil éminent mérite de figurer sur la table de tous les salons canadiens.

*L'Histoire des Trois Rivières*, par le même écrivain, est une page importante des annales de notre pays; restée jusqu'à présent dans l'oubli. Ce travail dénote beaucoup de recherches et un rare talent chez son auteur. Nous ne doutons pas que le public lui donnera le bon accueil qu'il mérite.

Le *Dictionnaire Généalogique* des familles Canadiennes, est une œuvre attendue depuis longtemps avec impatience. M. l'abbé Tanguay, avec un courage à toute épreuve, a feuilleté les registres de toutes les paroisses du pays, et il a réussi à retrouver, en les consul-

tant, la lignée de toutes les familles canadiennes françaises depuis les premiers jours de la colonie. L'ouvrage sera publié par volumes de 800 pages grand in-octavo, à deux colonnes.

Le premier volume, d'après le prospectus, donnera l'histoire de la formation des noms de familles, leurs variations et les surnoms; en outre, près de 30,000 informations généalogiques, à commencer de l'année 1608.

Les Bulletins de souscriptions signés pour \$2,50 seront reçus jusqu'au 1er Avril prochain, au bureau de M. Eusèbe Sénécal, no. 10 rue St. Vincent, à Montréal. Après cette date, le prix sera invariablement élevé à 4,00 le volume.

Le volume ne sera expédié qu'après réception du montant de la souscription. L'extrait suivant du prospectus que vient de publier M. Tanguay fera connaître un peu le travail énorme auquel ce monsieur a dû se livrer pour accomplir la tâche qu'il s'était imposée, et les motifs qui l'ont décidé à l'entreprendre. Puisse le succès le plus complet couronner cette grande entreprise littéraire.

Le *Dictionnaire Généalogique* offert aujourd'hui à nos compatriotes est une œuvre nouvelle et éminemment intéressante pour notre population d'origine française. Nous connaissons certainement toutes les familles de cette origine qui peuplent nos contrées; mais ces mêmes familles n'avaient jusqu'à ce jour que des souvenirs confus sur leurs ancêtres, que des données incertaines sur leur arrivée, lors de l'établissement du Canada. Une obscurité profonde régnait à l'égard de quelques-unes de ces familles, que des événements de toute nature avaient dispersés sur le sol canadien. Il importait donc qu'un ouvrage de ce genre fût publié, dans l'intérêt de l'élément français au Canada, et pour l'instruction des populations étrangères sur nos origines.

Le *Dictionnaire Généalogique* est le résumé de tous les registres originaux, déposés dans les archives de paroisses et dans celles des greffes de chaque comté.

L'auteur commença cet ouvrage, pour sa satisfaction personnelle et le continuait, encouragé par plusieurs de nos sommités du clergé, de la magistrature et du gouvernement, lorsque l'administration supérieure le chargea de mettre son œuvre à exécution, en l'assurant de son appui pour le complet achèvement de ce travail. Ce fut à partir de ce moment qu'il réunit les matériaux qui devaient l'aider, et lui faciliter les recherches innombrables qu'entraînait la nature même de ce labeur.

Il visita, dans ce but, toutes les paroisses du Bas-Canada, et consulta dans les fabricques les registres des naissances, des mariages et des décès. Lorsque les renseignements lui parvenaient incomplets, il se transportait dans les bureaux des greffes, afin d'y dépuiller chaque dossier, et lire ligne par ligne les nombreuses archives qui y sont renfermées.

L'auteur se rendit en Europe pour compléter ses bulletins. La France devait indubitablement recevoir sa première visite, et, en sa qualité officielle, il eut à sa disposition les nombreuses archives, renfermées au ministère de la marine.

Dans les différentes périodes qui amenèrent dans nos parages les familles françaises, se rencontrent aussi quelques familles originaires de l'Espagne, de l'Italie et de la Grande-Bretagne. De zélés missionnaires accompagnèrent ces expéditions lointaines, et ces apôtres du Nouveau-Monde, nous ont, des lors, laissé non-seulement leurs précieux écrits, mais aussi des pièces justificatives de leur présence en tous lieux, par la confection des registres de naissances, mariages et décès.

L'auteur, ayant ainsi en mains les sources des origines, consulta, comme nous l'avons déjà dit, tous les actes, au nombre de près de 130,000, conservés dans nos paroisses, et en forma le *Dictionnaire Généalogique*, qui va faire revivre au milieu de nous bien des noms oubliés, bien des faits et des souvenirs effacés.

Le *Dictionnaire Généalogique* présente une rédaction concise et un ordre méthodique qui facilite les recherches, et le lecteur pourra par lui-même juger de quelle importance était pour la nationalité canadienne-française la publication d'un ouvrage, contenant les noms de toutes les familles d'origine française, qui émigrèrent dans la Nouvelle-France.

En effet, le plus ancien document que possèdent nos archives provinciales sur les origines des familles canadiennes, ne remonte qu'à l'année 1666: c'est le premier recensement nominal de la colonie, et ce document, si intéressant à bien des titres, renferme cependant des erreurs et des lacunes que les registres du temps peuvent seuls constater et corriger.

Les registres, au contraire établissent

l'existence des familles, 45 années plus tôt, c'est-à-dire, en 1621, époque de leur ouverture à Québec, et font connaître le pays originaire de chaque colon, sa famille sur l'ancien continent, son nom patronymique, le surnom qu'il adopte dans sa nouvelle patrie, les variations de ses noms, puis retracent les lignées directes et collatérales, avec les dates authentiques des grands événements de chaque individu, naissance, alliance et décès.

Le *Dictionnaire Généalogique* présente de plus des faits d'une haute valeur historique, dans les transformations curieuses et fréquentes des noms patronymiques, ainsi que les détails, attachés à l'origine des familles.

Vendredi prochain étant fête d'obligation notre Journal ne paraîtra que samedi.

Exécutions publiques.

L'honorable M. Campbell, a présenté à la Chambre les règlements suivants:

Règles et règlements passés par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, conformément aux dispositions de l'acte 32e et 33e Vic. ch. 29. Sec. 118, qui devront être observés dans l'exécution de la sentence de mort à toutes les prisons, afin d'éviter tout abus dans ces exécutions, de leur donner plus de solennité et de faire connaître hors de l'enceinte de la prison le fait que l'exécution a lieu.

1. Pour l'uniformité, il est recommandé que les exécutions aient lieu à—heures du matin.

2. Que le mode d'exécution et les formalités qui doivent l'accompagner, restent comme par le passé.

3. Qu'il soit hissé un drapeau noir, au moment de l'exécution, sur un mat placé à un point élevé et visible de la prison, et que ce drapeau reste déployé pendant une heure.

4. Que l'on sonne pendant quinze minutes avant et quinze minutes après l'exécution la cloche de la prison, ou, s'il peut être par des arrangements à cette fin, la cloche de la paroisse ou autre voisine.—*Minerve.*

—Un comité de la chambre fait, depuis quelques jours, une enquête sur l'achat de la propriété McNabb à Hamilton, par le gouvernement.

M. McGill, député d'Hamilton, grand propriétaire de la localité, a dit devant le comité que \$6,000 serait un bon prix pour la propriété.

Le témoignage d'un homme comme M. McGill, qui connaît la question plus que tout autre, doit nécessairement avoir son poids, et il sera difficile de prouver que ce monsieur a commis une erreur grossière en estimant la propriété à ce prix, et que la valeur est beaucoup plus élevée.

Malgré ces preuves, malgré que la propriété ne soit pas d'une grande valeur, il n'en est pas moins vrai que le gouvernement fédéral a payé \$20,000, et qu'il n'y a pas de titre.

Comment expliquer cette différence entre le chiffre de la valeur et celui du coût, c'est ce que l'avenir nous révélera! Mais on peut dire sans crainte, lorsque l'on connaît le passé des ministres actuels, qu'il y a probablement dans cette affaire une intrigue politique pour favoriser des amis du gouvernement aux dépens du public. Rien n'arrête nos gouvernants lorsqu'il s'agit d'adopter des moyens de se maintenir au pouvoir.—*Pays.*

Antilles.

Les nouvelles de Cuba ne mentionnent aucun fait important. Il est évident que l'insurrection est en pleine période de décroissance. Le gros des insurgés est campé à Banao où le général Jordan a établi son quartier-général. Il y a quelques jours, un fort détachement d'insurgés a fait irruption dans le district de Cinco Villas. Attaqué près de Remedios par les Espagnols, il a dû retrograder, après avoir perdu une trentaine d'hommes. Les Espagnols ont eu onze hommes tués.

Les insurgés ont incendié et dévasté la plantation de Mme Emerson, dame américaine résidant à Wilmington dans la Caroline du Nord. Six autres plantations ont été détruites près de Santo Espiritu.

Un caporal portugais, appartenant au bataillon des volontaires de Madrid, a été exécuté à la Havane pour avoir incité ses compagnons à la révolte et la désertion.

La pose du câble sous-marin, qui doit relier l'île de Cuba à l'isthme de Panama, sera commencée à la fin d'avril.

Des correspondances de Nassau (Bahamas) annoncent que les autorités anglaises viennent de prononcer la confiscation de deux navires appartenant à des agences cubaines, le *Lillian* et le yacht *Anna*. La confiscation est basée sur la violation du *Foreign Enlistment Act*.

Des avis de Port au Prince, Haïti, en date du 25 février, portent que l'élection du prési-

dent a été ajournée, faute d'un nombre suffisant de sénateur pour faire un choix légal. On croit que Nissage Saget sera élu. Un nouveau décret d'accusation a été lancé contre une cinquantaine d'anciens partisans de Salnave. Sur ce nombre, on compte douze individus ignorant leur âge, et quatorze femmes.

Il semble probable que les gouvernements français et anglais refuseront de reconnaître le nouveau gouvernement haïtien, si celui-ci persiste à répudier les engagements pris et contractés par son prédécesseur.

Mexique.

Les avis du Mexique apportés à la Havane par le steamer de Vera Cruz confirment le succès remporté par les troupes de Juárez sur les dissidents de San Luis Potosi. Au début du combat, les dissidents avaient l'avantage et la journée paraissait être gagnée par eux, lorsque le commandant juriste ordonna une charge générale à la baïonnette qui fit tourner la chance en sa faveur. Les dissidents plierent sous le choc, puis se dispersèrent, laissant 300 hommes sur le terrain et 1000 prisonniers entre les mains des vainqueurs.

Les généraux insurgés Cerdena et Huerta réussirent à s'échapper avec 500 hommes. Le général Toledo a le même nombre d'hommes sous ses ordres. C'est tout ce qui reste de cette rébellion qui a menacé un moment l'existence de Juárez.

Quelques jours après cette bataille le général Guadarrama a fait sa soumission.

Le préfet de Paotalpa a été lynché par la populace.

Common Sense Pump.

Tel est le nom d'une nouvelle pompe inventée par M. J. Y. Hammond de cette ville, et pour laquelle il a obtenu une patente.

Par la simplicité et la perfection de son mécanisme cette pompe mérite certainement le titre qu'on lui a donné: POMPE DE SENS COMMUN. Elle est sans contredit supérieure à toutes celles connues ici aujourd'hui, tant par son fonctionnement que par ce qu'elle peut être utilisée de différentes manières. Dans les puits, elle est sans égale pour puiser l'eau avec abondance et rapidité, elle a de plus la bonne qualité de ne pas geler dans les plus grands froids; au surplus, elle peut dans le cas d'incendie servir avantageusement en lançant l'eau à une hauteur de cinquante pieds. Enfin elle peut être aussi d'une grande commodité pour laver les voitures, arroser les jardins, etc.

Les bas prix et les avantages multiples de cette nouvelle invention seront, croyons nous, appréciés du public.

Chacun sera content d'apprendre, nous en sommes sûrs qu'elle est devenue l'acquisition de MM. F. & J. CUDAH, voituriers de cette ville. Entre les mains d'hommes aussi entrepreneurs que ces messieurs, elle ne peut manquer d'acquiescer toute la vogue et le mérite qui lui appartiennent.

NOUVELLES DIVERSES.

AMELIORATION.—La Corporation de notre ville vient de prendre des arrangements avec M. Bousquet pour que l'eau soit fournie dans l'Acaduec au moyen d'une nouvelle pompe que ce monsieur fera fonctionner par l'engin de son moulin.

Le prix de l'eau, à l'avenir sera, paraît-il, le même que par le passé.

—Sir John A. MacDonald a été forcé de faire un aveu. Il a déclaré que le gouvernement impérial n'avait pas promis d'aider le Canada dans l'affaire des pêcheries. Tout au contraire, l'amiral de la flotte anglaise lui a déclaré qu'avec les instructions qu'il avait reçues, il lui était impossible d'empêcher les américains de pêcher partout.

Nouvel embarras pour la confédération et nouvelle preuve que l'Angleterre n'entend plus nous conserver comme colonie.

Le *Herald* dit à ce propos, que le gouvernement canadien se prépare, dans cette affaire des pêcheries, les mêmes difficultés et les mêmes humiliations que dans celle du Nord-Ouest.—*Canadien.*

—Le prince Arthur se propose de faire un voyage en Californie, avec sa suite, par le chemin de fer du Pacifique, vers la fin d'avril, ou le commencement de mai. La compagnie de ce chemin a déjà commencé à faire les préparatifs nécessaires pour cette expédition royale. Le prince passera à quelques semaines et reviendra ensuite à Montréal, pour partir pour l'Angleterre, avec sa brigade. Son altesse préfère s'embarquer à bord du transport qui viendra pour cette fin, plutôt que de prendre les lignes Cunard, Inman, ou Allan.—*Idem.*

—Le Duc de Richmond est aujourd'hui le chef reconnu des Lords dans la Chambre des Lords d'Angleterre. C'est un homme politique bien doué et fort habile dans la discussion sans être un véritable orateur.

**DOUX ET PUISSANT.**—Malgré la vigueur et la promptitude avec laquelle la Gaieté parait de Bristol en vient aux prises avec les maladies les plus vénérées, ce remède est un des plus doux. Les ingrédients qui le composent, et qui sont éminemment soulageants et fortifiants, ne sont mélangés d'aucun élément minéral. Il peut être appliqué aux enfants; les dames de constitution délicate et qui souffrent d'incapacités et d'inconvénients physiques propres à leur sexe, le trouveront le seul remède pour leurs douleurs et leur santé. Il donne de l'appétit, fortifie l'estomac, régularise le foie et les intestins, donne de l'embonpoint solide, de la force aux nerfs et aux muscles, l'élasticité au corps et élève l'esprit. Dans les maladies ulcéreuses et éruptives, il n'a jamais laissé de produire les meilleurs effets dans une période de 35 ans. A vendre à St. Jean, par F. L. Wight, C. O. Dacier & Cie. et P. Baudouin, Pharmaciens, 308

Les remèdes suivants sont tous vieux et bien établis dans leur réputation, et des milliers de personnes ont à se louer de s'en être servis. Ils sont en vente chez tous les droguistes en général.

**LE SIROP PERUVIEN.**  
Solution de Protoxyde de fer, fournit le sang de son élément de vie, LE FER, donnant de la force, de la vigueur et une nouvelle vie à tout le système pour la Dyspepsie, la Débilité, et les faiblesses des femmes, etc., c'est un spécifique.

Un pamphlet de 32 pages contenant un bon traité sur LE FER COMME MÉDICINE, avec des certificats et des recommandations sera envoyé franco de port.

J. P. DINSMORE, Propriétaire, No. 36, rue Dey, N.-Y.

**LE BAUME DE CERISIER SAUVAGE DU DOCTEUR WISTAR.**  
A été employé depuis près d'un siècle pour les rhumes, la toux, la consommation et toutes les affections de gorge, de poumons et d'estomac. Il guérit la toux, en nettoyant les poumons et en calmant l'irritation, il enlève ainsi la cause aux lieux de sécher la toux et de laisser la cause.

SETH W. FOWLE & FILS, Propriétaires, BOSTON, 50

Je vous salue, Marie... il n'y a pas long temps que je l'apprends. Mets-toi à genoux, petite mère...

Wilhelmine obéit: comment se refuser au vœu de son fils? Elle leva les yeux vers une image de la sainte Vierge que la mère avait attachée aux rideaux et s'unif au Pater que Ferdinand récitait d'une voix douce. Puis, prenant le livre de prières de la religieuse, elle lut l'Ave, Maria. C'était la première fois que cette prière, toute embaumée du parfum de l'Évangile, passait sur ses lèvres. Elle y laissa comme un goût délicieux, et, sans s'en apercevoir, Wilhelmine la répéta deux fois.

—C'est bien, maman, dit Ferdinand, salue maintenant le bon ange, et puis, donne la main... je vais dormir...

Elle demeura auprès de lui, à genoux, le livre de prières ouvert sous ses yeux: il s'écoula un long temps, jusqu'à ce qu'enfin Frédéric, descendant de son atelier, vint la trouver: il regarda son fils avec inquiétude, puis sa femme, et lui dit:

—Lève-toi, Mina, tu te fatigues à genoux... Viens te reposer un instant...

Elle parut sortir d'un songe, se leva, et vint auprès de son mari.

—Que les prières des catholiques sont belles! lui dit-elle. Oh! Fritz, pourquoi ne prie-tu pas auprès de notre enfant?

—La prière n'y peut rien, je le crains, répondit-il avec tristesse. Assieds-toi, Mina, et ne t'exalte pas ainsi...

Plusieurs semaines s'écoulaient dans cette lutte que l'espérance ne consolait pas. La

vie de Ferdinand s'éteignait lentement: chaque jour la lampe donnait moins de lumière; chaque jour l'enfant avait moins d'énergie, moins de paroles et plus de souffrances; seule, la tendresse de son âme survécut à ses forces, à sa vivacité: l'âme immortelle protestait, par sa foi, en Dieu et son amour pour les siens, contre la dissolution prochaine. Il mourut ainsi, après plusieurs semaines de souffrances, il mourut en aimant et en priant.

Quel vide laissa après lui ce cercueil, et quelle désolation dans cette maison devenue soudain solitaire! Quel silence dans la chambre où une petite voix plaintive ne résonnait plus! La légèreté de Frédéric était abattue: pour la première fois de sa vie, il souffrait profondément; l'enfant dont il avait si peu juri, qu'il avait tant de fois négligé, avait emporté avec lui une part de son âme, et il sentait trop tard la valeur de ce bien que Dieu lui avait donné. Le jeune homme insouciant pleurait et sanglotait au lit désert de son premier-né, et c'était Wilhelmine, plus affligée que lui-même, qui le consolait. Elle pleurait à l'écart et elle revenait avec un visage calme; elle essayait de parler à son mari le langage de la foi, elle lui rappelait la félicité éternelle, où l'enfant de leur amour venait d'entrer, et si les paroles n'arrivaient pas au cœur de Frédéric, celle qui les prononçait y trouvait une ressource d'idées consolantes et douces:

—Mon enfant ne souffre plus! il est heureux! se dit-elle. Que lui-je désirer de plus?

Elle disait et elle pleurait encore.

M. et madame Delaborde avait écrit à propos de la mort de leur petit-fils, des lettres affectueuses; Robert et Henriette y avaient joint un mot de condoléance, et Robert annonçait une lettre de sa femme. Elle arriva enfin. Gertrude écrivait à Wilhelmine:

«J'ai pleuré, avec vous, ma bonne sœur, en apprenant la mort prématurée de ce cher enfant que j'avais vu au berceau, et j'ai bien compté, au fond de l'âme, à votre paine et à celle de mon frère Frédéric. Je comprends, par ce que j'éprouve pour Hugues et Francis, ce que vous avez dû ressentir, et pourtant, que le sort de ces enfants est enviable! ils n'offenseront jamais leur Créateur; ils sont mis en possession d'un bonheur immense, inaltérable, ils prient pour leur père et leur mère, et un jour, ils les conduiront par la main dans cette sainte demeure où la mort n'entre plus... Votre Ferdinand est un protecteur que nous avons acquis dans le ciel, et vous le dirai-je? souvent je lui recommande mes enfants, et eux-mêmes prient le petit cousin qui est auprès du bon Dieu...»

Je suis chargée, par nos bons parents, de vous adresser une prière. Nous voudrions vous posséder quelques temps à Amiens; venez donc tous les deux dans votre famille; notre amitié pourra, je l'espère, vous apporter quelques consolations, et vous ferez un très-grand plaisir à notre père et à notre mère. Ils veulent que vous logiez chez eux, et maman a fait disposer un joli atelier pour Frédéric. Pour moi, chère

Wilhelmine, je réclamerai souvent votre société, car j'ai un grand plaisir de vous renouveler l'expression de mon amitié de sœur; elle est aussi sincère que dévouée.

«Nous attendons une réponse favorable, et j'espère ma chère sœur, que ce voyage désiré pourra se faire promptement. Je vous embrasse et suis toujours

«Votre amie,

«GERTRUDE DELABORDE.»

—Qu'en penses-tu? dit Frédéric à sa femme, après avoir lu cette lettre.

Nous irons si cela te fait plaisir, mon ami, répondit Wilhelmine.

—Beaucoup de plaisir! le seul que je puisse avoir en ce moment! s'écria Frédéric tout ranimé.

—Partons, alors!

La suite au prochain numéro.

**PILULES SUCRÉES DE BRISTOL.**—Aucun catholique de famille n'a mérité ou reçu autant de reconnaissance que les "PILULES SUCRÉES DE BRISTOL." de la part des médecins ou de celle des patients. Les témoignages de leur efficacité et de leur entière exemption de toutes propriétés malfaisantes sont des autorités médicales les plus hautes et les plus sûres. Leur grand mérite, d'après ces témoins, est non-seulement de nettoyer l'estomac et les entrailles, mais encore d'obvier à la nécessité d'une purgation continuelle. En d'autres termes, elles donnent du ton et une vigueur à ces organes et leur permettent de remplir leurs fonctions naturellement sans être obligés de recourir à ce remède. Cette qualité est de la plus haute importance. De plus, elles ne réduisent pas la force générale, comme la plupart des purgatifs minéraux, et n'occasionnent pas par leur opération des douleurs ou nausées. Elles sont donc inappréciables pour les femmes, les enfants et les personnes âgées. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats. A vendre à St. Jean, par F. L. Wight, C. O. Dacier & Cie. et P. Baudouin, Pharmaciens, 308

ACCIDENT FATAL.—Un accident fatal est arrivé, mardi dernier à Québec, dans le moulin de M. Peters, faubourg St. Roch.

Un menuisier du nom de Jean Baptiste Gilbert, s'étant approché trop près d'une des machines de l'établissement, a été accidentellement frappé au côté gauche par une pièce de bois. Le coup a porté complètement sur sa montre qui a été mise en pièces, M. Gilbert a ressenti un vif douleur, mais il a continué à travailler. Environ une heure après, ayant voulu boire un verre d'eau, il s'est senti si mal qu'on a dû le faire transporter dans une voiture à sa résidence, rue d'Aiguillon, faubourg Saint-Jean.

Le malade se sentit de plus en plus mal, et malgré les soins du médecin, il a succombé, mercredi après-midi.

Le défunt était âgé de 57 ans, et père d'une famille de six enfants.—Pays.

DESSUR GRÈVE.—Un jeune Robitaille a été victime d'un grave accident, lundi dernier, à l'Ancienne Lorette où il réside. Il s'est presque complètement coupé un pied avec une hache, en fendant du bois. Ce jeune homme était affecté d'une maladie des nerfs, et sa blessure a tellement aggravé son mal qu'on désespère maintenant de sa vie.—Idem.

—287 milles du chemin de fer intercolonial sont maintenant complets.

—Lundi dernier, John Hennessey, Irlandais catholique, âgé de 32 ans et non marié, employé depuis quelque temps à la boutique de la Compagnie du Grand Tronc, en cette ville, comme aide-mécanicien, se rendit à Lennoxville, par le convoi de passagers du soir, en compagnie de M. James Murray, employé à la même boutique. Les deux amis devaient revenir par le train de passagers de nuit, arrivant d'Island Pond à minuit et quarante minutes. Mais cette nuit-là, le train en question n'arriva à Lennoxville qu'à trois heures et quelques minutes du matin. En arrivant à la gare de Lennoxville, M. Murray acheta son billet de passage, mais Hennessey n'en prit point. Le train n'arrêta que deux ou trois minutes. Au moment du départ, Hennessey laissa M. Murray qui montait dans les chars, et il se dirigea vers la locomotive. Arrivé-là, il demanda au chauffeur s'il pouvait revenir à Sherbrooke sur la locomotive. Celui-ci lui répondit que personne n'avait la permission d'y voyager, si ce n'est le mécanicien et le chauffeur. Le mécanicien, George Hopkins, en montant dans sa cabine, vit Hennessey qui se tenait un pied sur l'étrier de l'engin et l'autre sur la plateforme du tender, les mains aux poignées de la cabine et du tender. Il lui enjoignit de s'en aller. En ce moment, le conducteur, M. Albert Armstrong, donna, de la gare, le signal du départ. Le convoi partit lentement, et le mécanicien s'aperçut aussitôt que Hennessey était encore à la même place. De suite, il donna le signal d'arrêt et renversa son mécanisme, afin de prendre les mesures nécessaires pour faire descendre Hennessey. On sait que les règles de ces employés sont très sévères à cet égard. Mais aussitôt que Hennessey vit que le convoi arrêtait, bien qu'il encore en mouvement, il lâcha prise de lui-même et sauta de côté sur le bord de la voie. Il y avait de la neige et de la glace en cet endroit, avec une pente descendant sous les chars. Le pauvre malheureux y glissa en roulant sous les roues du tender, où il fut écrasé et meurtri par les boîtes des essieux. Le convoi arrêta presque aussitôt. On courut à lui et on le trouva étendu sous le premier char, à bagage; il respirait encore, mais ne prononça pas une seule parole. Quelques instants après, il était mort, comme le constata bientôt le Dr. Robertson, qui fut mandé en toute hâte.

Mercredi matin, M. le Coroner Woodward a tenu une enquête sur le corps du défunt, à Lennoxville. Les témoins entendus, James Murray, le chauffeur, nommé McLeod, Frederick Wilson, gardien de nuit à la gare de Lennoxville, et le mécanicien du convoi, ont rapporté les faits tels que résumés plus haut. Tous, excepté le chauffeur, s'accordent à dire que le défunt leur a paru sobre. M. Murray dit l'avoir vu prendre de la boisson dans la soirée, mais il ne pense pas qu'il fut enivré, bien qu'il n'est pas passé toute la veillée avec lui.

Le Jury a rendu pour verdict que le défunt s'est fait tuer accidentellement, et que personne n'est à blâmer au sujet de sa mort. John Hennessey était croyons-nous, avant-gesement connu en cette ville et jouissait d'une bonne réputation. Il était l'unique soutien de sa vieille mère.

En prenant son billet de passage, lequel lui eût coûté douze sous, pour revenir avec son ami, il eût sans doute évité la mort.

UN VÉRITABLE BAUME.—Le sirop balsamique aux cèdres sauvages du Dr. Wistar, est un excellent baume. Il contient les principes balsamiques de la cerise sauvage; ainsi que les propriétés du goudron et du pin. Les ingrédients sont tous balsamiques. Les rhumes, les toux, l'inflammation des poumons; la consommation, disparaissent promptement sous son influence.

Plusieurs préfèrent souffrir que de prendre des remèdes dégoûtants; et ceci n'a rien de surprenant puisque le remède est quelquefois plus que le mal, ceux qui souffrent de la toux, du rhume, de l'influenza, du mal de gorge, ou de tendance à la consommation, trouveront que le Baume de Cèdres Sauvage du Dr. Wistar est un remède aussi agréable au goût qu'efficace contre la maladie.

NAISSANCE. A Victoriaville le 17 courant, la Dame de L. Rainville, Ec., N. P. une fille.

DÉCÈS. En cette ville le 20 du courant M. Joseph Meunier dit Lapière, à l'âge de 71. M. Lapière était le père du Zouave Pontifical du même nom, qui est actuellement en route pour revenir au pays.

Acte Concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de FRANCOIS OUMETTE. Commerçant de St. Alexandre.

Je soussigné, Tancred Sauvageau, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire à mon Bureau leurs réclamations, sous un mois. T. SAUVAGEAU, Syndic. Montréal 5 Mars 1870. No. 18, Rue St. Sacrement.

SOIREE DRAMATIQUE ET MUSICALE

L'HOTEL DE VILLE. Jeudi, 24 Mars courant, PAR DES AMATEURS DE CETTE VILLE, Au Bénéfice des Sœurs de Charité.

PROGRAMME. TABLEAU: LA REINE DES FLEURS: Adresse sur la Charité, par un enfant.

PREMIERE REPRESENTATION DE FATENVILLE Comédie en un acte, par F. G. MARCHAND.

PERSONNAGES. FATENVILLE. M. DUCLOS, père de Rose JONON, domestique.

ARTHUR, amant de Rose ROSE, fille de M. Duclos LISETTE, fille de Chambre.

CHANSON ANGLAISE: AU REVOIR,—NOT ADIEU.—W. C. Levey.

TABLEAU: LA BONNE AVENTURE! DUETTE—LES ZINGARELLES—BORDESE.

LA CONVERSION DU PECHEUR: OPERETTE EN UN ACTE. Paroles de Elzear Labelle.

Musique de J. R. Labelle. PERSONNAGES. PIERRICHON—MORUFORT

CHANSON ANGLAISE: Life let us love—A. Randegger

TABLEAU: LA FOI, L'ESPERANCE ET LA CHARITÉ.

GOD SAVE THE QUEEN. Prix d'entrée: 25 cts. Portes ouvertes à 7 heures P. M. Lever du rideau à 8 heures.

PHARMACIE DU Dr. BAUDOUIN.

Rue St. Jacques ou Bernier. Entre l'Hôtel Bisailon et le Magasin de M. MacPherson. Son enseigne est placée sur le côté-est de la maison.

On trouve à cette Pharmacie tous les remèdes les plus en usage et beaucoup de préparations faites par le Dr. lui-même, tels que: Huile de Foie de Morue en crème, Baume Pectoral Canadien, Pâtes Purgatives, sans mercure, Trésor des Nourrices, &c. Remèdes français, les plus en renommée.

Pilules de Bristol et autres. Salsepareille, Elixirs, Vermifuge, Pises et Lozenges à Vers. Remèdes efficaces pour l'Epilepsie ou Haut-mal. Remèdes pour les Cors et les Verres. Eau de Carratara et de Plantagenet, Essences de Pêche, d'Orange, de Citron, etc. Poudre Allemande, Crème de Tartre, Sago, Arrow-root, etc. Odeurs, Huiles, Palma Christi, Pommades, Pilules pour parfumer l'haleine, Teintures pour la barbe et les cheveux, Savons, Brosses, Peignes, R-soirs, Douceurs, Portemonnaies, Lunettes, Eponges, etc.

Bouteilles pour les enfants. Teintures en Cristal, Solférino, Ecarlate, et autres couleurs, avec les directions. Livrets d'or et d'argent.

GRAINES! GRAINES!! De Jardins, de Champs et de Fleurs, toutes garanties de la dernière récolte.

Le Dr. est toujours prêt à aller visiter les malades qui requièrent ses soins. Avis et consultations gratuits. Prix modérés. Satisfaction donnée à tous.

St. Jean, 22 Mars 1870. N. B.—Le Dr. Baudouin à partir du 1er Mai prochain, aura sa résidence, en haut de son Magasin.

CANADA, DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, Cour Supérieure. Samedi le dix-neuvième jour de Mars mil huit cent soixante et dix. EN VACANCE.

No. 94. Joseph Bonneau, père, bourgeois de la ville d'Iberville, dit district. Demandeur.

vs. François Morin, cultivateur de la paroisse de St. Athanase, dit district. Défendeur.

Il est ordonné, sur la motion de C. Loapret, Ecuyer, Avocat du Demandeur, en tant qu'il appert par le retour de F. X. Laner, huissier de cette cour, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut-être trouvé dans ce district d'Iberville que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la ville de St. Jean, dans ce district appelé Le Franco-Canadien, et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la dite ville de St. Jean appelé The News, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

F. H. MARCHAND, Prot. c. s.

Acte concernant la Faillite de 1869. GEORGE WINKS & al. demandeurs; contre JANE DUNCAN, défenderesse. UN BREF DE SAISIE a été émané en cette cause.

J. F. M. DESRIVIERES, Shérif. St. Jean, le 17 mars 1870.

BULLETIN COMMERCIAL.

New-York, 22 Mars.

Marché Monétaire.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Or, Argent, Change sur New York, Change sterg, Greenbacks.

MARCHE DE ST. JEAN.

St. JEAN 22 MARS 1870

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Fleur par quart, do do cent lbs, do Bled-d'Inde, do de Sarasin, Avoine par 40 lbs, Orge par 56 lbs, Graine de lin 60 lbs, do mille 50 lbs, Pois par minots, Bled do do, Bled-d'Inde 56 lbs, Sarrasin 50 lbs, Patates, Œufs par douzaine, Volailles par couple, Poulets do do, Oies do do, Dindes do do, Pigeons do do, Beurre frais par lbs, do salé do, Saindoux par lbs, Miel do, Lard frais par 100 lbs, do Mss par quart, Riz par 100 lbs, Foin par 100 botte, Paille do do, Bois à la corde.

CORPORATION DE LA VILLE DE ST. JEAN.

De 4 Soumissions cachetées, adressées au Sousigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le QUATRE AVRIL prochain, à 4 heures P. M., pour

Les Situations de Clerc du Marché et d'Inspecteur de cette Ville,

respectivement, sous les conditions et obligations attachées à ces situations, et que l'on peut connaître sur application au sousigné.

Le Conseil ne sera tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune de ces soumissions.

Avis. Est de plus donné que les demandes pour

CERTIFICATS D'AUBERGE

seront reçues à ce bureau jusqu'au QUATRE d'AVRIL prochain, à 4 heures P. M., et que nulle telle demande ne sera acceptée si elle n'est accompagnée du montant de la Taxe Municipale (\$20) imposée sur chaque Certificat, laquelle sera de suite remise si le Certificat est refusé.

[Par ordre,] T. R. JORSON, Sec.-Trés. V. St. J.

Bureau du Conseil de Ville de St. Jean, 17 mars 1870.

CANADA, DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, District d'Iberville, Cour Supérieure.

Mardi, le quinziesme jour de Mars mil huit cent soixante et dix.

No. 142. EN VACANCE.

Edward Macdonald et Duncan Macdonald, tous deux de la ville de St. Jean, dans le District d'Iberville, marchands et associés, faisant affaire et commerce ensemble comme tels à St. Jean susdit, sous les nom et raison de "E. & D. Macdonald." Demandeurs.

vs. Patrie Tremblay, cultivateur, de la paroisse de St. Athanase, dans le District susdit. Défendeur.

Il est ordonné, sur la motion de L. G. Macdonald, Ecuyer, avocat des Demandeurs, en tant qu'il appert par le retour de John Hibbard, un des Huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur en cette cause a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, et ne peut être trouvé dans ce District d'Iberville, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la ville de St. Jean appelé The News et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles appelé Le Franco-Canadien, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

L. G. MARCHAND, DEP. G. C. S.

THE ROYAL INSURANCE COMPANY.

Avantages spéciaux accordés par cette compagnie aux assurés: Contre le Feu: Sur la Vie!

Fort participation dans les profits.—Surtout illimitée.—La police ne peut-être annulée par rapport à de faux allégés fait de bonne foi. Les trois quarts des profits sont ajoutés au montant de l'assurance, tous les cinq ans. Garanties dans les deux branches au montant de \$2,000,000 Sterling

Outre un fond considérable de réserve. Revenu annuel presque £300,000 Sterling, \$150,000 déposés comme garantie entre les mains du gouvernement Canadien. Wm. COOTE, Agent.

D. WIGHT, Médecin. St. Jean, 18 Déc. 1869—1a

G. TRUDEAU AVOCAT, Napierville, P. Q.

IMPORTATEUR!

Maison Canadienne!

GRAND MAGASIN DE BIJOUTERIES, Le plus considerable ET LE MIEUX ASSORTI DE ST. JEAN.

TENU PAR C. PAILLÉ.

Les Messieurs et les Dames sont priés de venir visiter son vaste établissement, consistant en une belle collection de

Pendules Françaises, Anglaises et Américaines, MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES EN OR ET EN ARGENT, BAGUES ET JONCS D'OR POUR TOUS LES GOUTS ET DE TOUS LES prix.—Bagues en or massif pour messieurs, DE PLUS

MAGNIFIQUES SERVICES EN ARGENT. TELSQUE COUTEAUX, FOURCHETTES, CUILLIÈRES, &C. CORBEILLES EN ARGENT POUR CARTES DE VISITES, GOBLETS ET ANNEAUX POUR SERVIETTES EN ARGENT,

De plus un bel assortiment d'Albums en Ecaïlle. Lunettes pour tous les âges et de toutes les couleurs, Vertes, Bleues et Blanches. Une variété considérable de Pipes en Ecume de Mer, en Imitation, en Caoutchouc et en Bois. Enfin Couteaux à Ressort, Canifs Rasoirs de première qualité, et beaucoup d'autres articles, trop long à énumérer.

St. Jean, 18 Fév. 1870.

Conservation Certaine de la vue.

L. H. MARCHAND, Horloger & Bijoutier, ST. JEAN, P. Q.

Seul agent pour la vente de célèbres lunettes perfectionnées, lorgnons, etc., dont les lentilles sont confectionnées par nous mêmes, avec une substance spécialement manufacturée pour cet usage. Elle est pure, dure brillante, et possède les qualités achromatiques les plus parfaites qui puissent se produire.

La forme particulière de la lentille et la précision scientifique obtenue à l'aide de mécanismes compliqués et coûteux, nous permettent d'indiquer nos lunettes avec certitude comme les plus parfaites qui aient jamais été manufacturées.

Elles aident à la vue d'une manière brillante, elle donnent du repos et du bien-être à leur possesseur, elle donnent lieu à une amélioration continue et durable dans la vue et elles durent un grand nombre d'années sans nécessiter aucun changement.

Ainsi elles sont moins coûteuses et les meilleures. LAZARUS, MORRIS & CIE. 25 RUE NOTRE DAME, (en haut) Montréal.

Nous n'employons pas de colporteurs.

C. O. DACIER & CIE,

Droguistes et Pharmaciens.

Rue Front, ST. JEAN P. Q. A L'ENSEIGNE DU GROS PILON D'OR.

A VENDRE.

Remèdes et préparations chimiques de première qualité. Médecines patentées de toutes espèces.

Huile de Foie de Morue composée d'une odeur agréable et d'un goût plaisant.

Parfumeries, Huiles, Brosses, Peignes, Savons et autres articles de toilette.

Lunettes, Rasoirs, Canifs, Ciseaux, Tabatières Porte-Monnaies, &c. &c.

Teintures de couleur pour les Laines, la Soie et le Coton.

SEULS AGENTS! Pour toutes espèces de préparations Françaises, ainsi que pour le Piso's cure for consumption.

C. O. DACIER & CIE. Rue Front St. Jean, P. Q.

A L'ENSEIGNE DU GROS PILON D'OR, Dans la maison de M. Borbridge, sellier, vis-à-vis de la Grocerie de M. James O'Caïn.

17 Déc. 1869.—57.

AVIS.

DOMITILDE HAILE, mon épouse ayant laissé mon domicile, je fais défense à qui que ce soit, de lui avancer en mon nom et je ne paierai aucune dette contractée par elle après cette date.

North-Adam, Mass., ce 8 mars 1870. ANTOINE BENAQUEF.

ED. CHEVALIER Horloger & Bijoutier

IBERVILLE.

INFORME ses amis et le public en général qu'il sera toujours prêt, comme par le passé, à exécuter toutes espèces d'ouvrages d'orfèvrerie.

Tous ses ouvrages sont garantis. St. Jean, 14 Janvier 1870.

EN VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

Flour de Bled, d'Avoine, de Sarrasin, de Bled-d'Inde, &c SON ET MOULÉE.

JAMES O'CAIN, Rue Front, St. Jean

ATTENTION!

Que le Public et surtout nos pratiques de la ville et de la campagne, n'oublient pas

Qu'un discompte de 20 par cent SERA IMPOSÉ SUR

L'argent Américain monoye Au 15 Avril prochain, c'est-à-dire qu'une piastre ne vaudra alors que 80 centins.

Malgré cette dépréciation on continuera, comme par le passé, à recevoir les TENTE SOUS AU PAIR,

EN ÉCHANGE POUR PELLETERIES, &c. &c.

Toutes les personnes endettées envers nous feraient bien de venir régler leur comptes avant la fin du mois de Mars prochain.

—S. SIMMONS. Enseigne du Gros Casque Bronze.

St. Jean, 18 Février 1870—71.

Demandé. On a besoin immédiatement d'un commis pour une pharmacie.

S'adresser à ce bureau. mars 1870.

Deux Commis Demandés. S'adresser à A. H. POWELL. St. Jean, 8 mars 1870.

BRASSERIE DE ST. JEAN.

B. O'CAIN, Informe le public qu'il a loué l'ancienne Brasserie de MM. Sheridan & Maguire, et qu'il aura toujours en main une grande quantité de

BIERE DOUCE ET AMERE, de première qualité et infiniment supérieure à celle manufacturée par ses prédécesseurs, qu'il vendra en barils en bouteilles et au gallon.

Tous ordres reçus seront exécutés sous le plus court délai; et les acheteurs de la ville et de la campagne seront toujours servis avec la plus grande ponctualité et déférence.

Les visiteurs seront aussi les bienvenus. Rue Front St. Jean, 31 Déc. 1869. 61

A. K. LAVICOUNT, COMPTABLE & SYNDIC OFFICIEL

Pour le comté d'Iberville. BUREAU—chez J. PEARSONS, Iberville. " OFFICE du NEWS, St. Jean. St. Jean, 12 Oct. 1869.

E. Z. PARADIS, Avocat, RUE ST. JACQUES, Bureau de la Seigneurie, St. Jean, P. Q.

A. BERTRAND, Commerçant de Grains, Foin et autres produits Agricoles. Les plus hauts prix sont payés pour L'AFOINE, L'Orge, les Poids, la Graine de Lin, LES ŒUFS, &c. &c. Place du marché, St. Jean, 22 Oct. 1867

THÉS NOUVEAUX. Sonchong anglais, meilleur gunpowder Young Hyson, Twankay, Thé du Japon, Congou, Colong, Impérial, etc. Le meilleur qui soit sur le marché. JAMES MACPHERSON.

**Avantages Extraordinaires**

**ED. POURTÉ,**  
SELLIER,  
RUE FRONT, ST. JEAN, P. Q.

Le Soussigné vient de transporter son établissement dans les Bâties nouvelles de Wm. Cook Eck, en face de l'Hôtel Monette, où il tient un assortiment des plus complets et des plus variés de

**Marnais légers et de Travail,**  
SIMPLES ET DOUBLES.

**VALISES A MAIN,**  
**PORTES - MANTEAUX,**  
SELLES, BRIDES, FOUETS, &c.

M. POURTÉ, a complètement renouvelé son assortiment qui ne peut-être actuellement surpassé dans St. Jean, pour la variété, la qualité et le bon marché. Faites lui une visite avant d'aller ailleurs.

ED. POURTÉ.  
St. Jean, 29 Oct. 1869.

**JAMES MACPHERSON,**  
[Ci-devant Macpherson & Sinclair,  
MARCHAND  
ÉPICERIES ET PROVISIONS  
EN GROS ET EN DETAIL  
ST. JEAN.

**Aux Dames et Messieurs**  
DE ST. JEAN.

Le Dr. LEFAIVRE Dentiste, élève gradué du collège des dentistes de Pennsylvanie à Philadelphie, informe respectueusement le public qu'il tient son bureau dans la rue St. Jacques, à côté de l'église, où on pourra le consulter sur toutes les branches de sa profession.

Le Dr. Lefaivre nettoie, remplit, extrait et pose les dents à des conditions libérales.  
St. Jean, 18 oct. 1867.

**FLEUR ET MOULÉE.**

Fleur à pâtisseries XXX, fleur sup. No. 1 farine d'avoine, de blé d'inde, &c.  
Toutes garanties, grands avantages pour le commerce.

JAS. MACPHERSON.

**VÉRITÉS IMPORTANTES!**

**Pilules Végétales de Bristol**



Elles ne contiennent, ni Calomel, ni aucune autre substance minérale.

Un fâcheux,  
Un digestion vigoureuse,  
Un bon appétit,  
Sont quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime

de **Pilules Végétales de Bristol.**  
Une cure certaine pour les maux d'entrailles,  
Un grand remède pour les vœux urinaires,  
Un puissant tonique pour l'estomac,  
Sont des propriétés qui se trouvent dans

Les **Pilules Végétales de Bristol.**  
Une médecine qui ne dégoûte pas  
Une purgation qui n'affaiblit pas,  
Un agent qui rend plus sain,  
Sont quelques-uns des vœux possédés par

Les **Pilules Végétales de Bristol.**  
Une médecine sûre pour les femmes,  
Un correctif certain de leurs dérangements,  
Un remède complet de leurs irrégularités,  
Sont des effets infailibles d'un régime

Des **Pilules Végétales de Bristol.**  
Un teint clair,  
Une peau unie, et  
Une haleine fraîche  
Sont les résultats certains de ce meilleur des agents,

Les **Pilules Végétales de Bristol.**  
Dans toutes les maladies de nature scrofuleuse  
ulcéreuses ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dénaturé et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre minéral,

La **Salsepareille de Bristol**  
doit être employée, de concert avec les **PILULES.** Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**Grands Remèdes.**  
En vente chez tous les Pharmaciens accrédités.

**ÉTABLIE EN 1832.**  
**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL.**  
En Grandes Bouteilles d'une Quart.



**Le Grand Dépurateur du Sang!**  
L'usage en est surtout recommandé pendant  
**LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.**

Quand le sang est épais, la circulation gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les lours et grasses sécrétions des mois d'hiver. Ce dernier, inoffensif quoique pulvérisant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

**BOISSON DE RÉGIME**  
par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Foie, des Plaies arthritiques, de Hémorrhoides, de Tumeurs, d'Abscesses d'Ulcères et de toutes sortes d'Eruptions scrofuleuses et Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infailible pour le Catarrhe, l'Inflammation, les Dartres, la Teigne, le Scorbute, la Syphilis ou Mal Vénérien, les Tumeurs et les affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la Perte de l'Appétit, la Langueur, les Étourdissements, et toutes les affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

**Garantie la plus Puissante et la plus Pure**  
Préparation de  
Véritable Salsepareille de Honduras,  
qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et en réalité, le seul remède sûr et infailible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicié ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.  
Les malades peuvent demeurer assurés qu'IL N'Y A PAS LA MOINDRE PARTIE DE substance MINÉRALE, MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.  
On trouvera des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.  
En vente chez tous les pharmaciens accrédités

**NOUVELLES! NOUVELLES!**  
**M. EMILIEN ROY**

VIEN D'agrandir et de décorer d'une manière splendide son Magasin, situé dans la maison en briques appartenant ci-devant à M. E. COURVILLE.

**PLACE DU MARCHÉ AUX LEGUMES**  
DE ST. JEAN.

Cet établissement est un des plus spacieux et des plus complets qui se trouvent dans la ville et y compte à bon droit comme magasin de première classe.

**SON FONDS DE**  
**MARCHANDISES SECHES,**  
**LIQUEURS, ÉPICERIES &c. &c.**

Est un des plus considérables, des plus variés et des mieux assortis que l'on puisse trouver en cette ville et il ne craint aucune rivalité, quant au choix et aux bas prix de tous ses articles.  
Sa cour toute macadamisée et ses remises qui sont à la disposition du Public, peuvent contenir au-delà de 80 Voitures.  
M. ROY saisit cette occasion pour remercier le public nombreux, du libéral encouragement qu'il en a reçu et pour l'informer qu'il vendra toujours à grand marché pour un seul prix.  
St. Jean, 12 Nov. 1869.—6m.

**ENSEIGNE**  
**GROS CASQUES GALVANISES.**

**Attention! Attention!!**

L'accomplissement des prédictions astronomiques passées ne laisse aucun doute sur celles à venir. Chacun doit donc songer que l'hiver qui nous arrive, nous est annoncé, même depuis longtemps, comme devant être très-rigoureux. Il faut pour le recevoir, ce dont nous avons tous besoin, des

**PELLETERIES.**

**LA MAISON SIMMONS**

Se trouve aujourd'hui comme par le passé, et même plus que jamais, vu son agrandissement considérable, en état de répondre aux demandes qui peuvent lui être faites. Les visiteurs y trouveront toujours un immense assortiment, varié et du meilleur choix, de

**CASQUES**

EN LOUTRE, MOUTON DE PERSE.

DE RUSSIE, CHIEN DE MER,

RAT-MUSQUÉ, &c., &c.

Ceux qui veulent voyager confortablement y trouveront aussi ce qui leur convient: tels que

**CAPOTS**

DE CHATS-SAUVAGES, LOUPS-

MARINS, CASTORS, LOUPS-

CERVIERS, BUFFALO.

—Aussi—

**Des Robes de Voitures**

De toutes espèces et de première qualité.

Les Dames qui tiennent à conserver leur santé, pourront se procurer en s'adressant à

**LA MAISON SIMMONS**

UN BEAU  
**SET DE YISON**

De \$15 à \$20 en montant, un beau Set en Mouton de Perse de \$8 à \$16....

DE PLUS

Une grande variété d'autres Sets, tels que, S. S. Seal, Mouton de Perse Gris, Ecureuil, Yison Allemand, Merte, Angola (Nouveauté). Des milliers de Minoux, et un nombre inimaginable d'articles en pelletteries.

On trouve aussi chez S. SIMMONS, des Gants et Mitaines en Pelletterie, de Kid, de chevreuil, de Peau de Mouton, ainsi que des Souliers de Chevreuil, pour hommes, femmes et enfants.

On y trouvera enfin de très-bons

**CIGARES ET TABAC**

DE TOUTES SORTES

Telque Eldorado, Turkish, Honey-dew, MIXTURE à 2s. par livre, première qualité de Tabac à chique, &c. &c.

Chez S. SIMMONS.

N'oubliez pas votre ami si bien connu et venez lui rendre une visite et voir les prix, la forme, la qualité, &c., &c., de ses Marchandises avant d'acheter ailleurs.

**S. SIMMONS**

Rue Front, St. Jean, 15 Oct. 1869.

**BOURGEOIS & DAVIGNON,**

Tout en remerciant leurs pratiques et le public en général du bon encouragement qu'ils ont eu depuis trois ans, ont l'honneur de les informer qu'ils viennent de former un nouvel acte de Société pour deux ans et qu'ils tiendront, comme par le passé, un grand assortiment de

**MARCHANDISES SECHES DES PLUS VARIÉES.**

**300 PIÈCES DE BELLES INDIENNES DE TOUTES COULEURS**

**QU'ILS VENDRONT A BIEN BAS PRIX.**

Aussi un assortiment bien complet de

Groceries,  
Liqueurs,  
Ferrermeries,

Huile à Peinture,  
Peintures de toutes sortes  
Ferre en Barre,

Poeles doubles.

De plus ils recevront au premier de Juin **200 CHALDRONS DE CHARBON DE FORGE** de première qualité qu'ils vendront à des prix bien bas.

**BOURGEOIS & DAVIGNON.**

21 Mai 1869.

Rue Front, St. Jean, [vis-à-vis le pont d'Iberville]

**BONNE NOUVELLE POUR LES TEMPS DURS**  
**COMPENSATION DU BAS PRIX DES GRAINS**

Causé par la grande abondance

DANS TOUS LES PAYS.

**J. E. CLEMENT,**

En conséquence d'un allonge considérable qu'il fait faire en arrière de son magasin qui sera deux fois la grandeur de plus qu'il est actuellement. Il est obligé pour faire place aux ouvriers, de sacrifier,

**AU PRIX COUTANT,**

PENDANT UN MOIS.

SON IMMENSE ASSORTIMENT DE

**Marchandises Seches**  
**D'AUTOMNE,**

**ACHETE AUX ENCANS, ET IMPORTE,**

Etant le plus considérable et le mieux assorti de St. Jean. Qu'on pourra voir en visitant son beau magasin, et aussi par la liste des prix mentionnés.

	vendue	valant
	s d	s d
300 Pièces Belles Indiennes garanties vendues pour	5 à 8	7 à 10
50 Pièces Beau Drap Noir superflu tout laine	8 à 10	15 à 20
30 pièces Draps Castor et Moscou pour Capots	5 à 10	12 à 30
40 Pièces superbes Velveteen Noir et couleur	2 6 à 5	5 à 10
100 Pièces Tweeds derniers patrons	2 6 à 3	4 6 à 8
100 Pièces Flanelles Rouge et de couleur pour chemises	1 à 1 8	1 3 à 2 6
50 Pièces Merino Français Noir et de couleurs	2 à 3 9	3 6 à 6 3
25 Pièces Beau Paramata Noir 1 1/2 v. large	2 6 à 3 9	5 à 7 6
200 Pièces Drap Impératrice et de Paris pour Robes	9 à 3	1 6 à 1
8000 Pièces Tapiserie	3 1/2 à 7	6 à 1
25 Pièces Tapis Ciré pour Plancher	2 à 3 9	3 à 5
25 Pièces Brillants Tapis de Laine et Bruxelles	2 9 à 4 6	3 9 à 6 3

200 Belles Robes de Buffles de la Baie d'Hudson achetées à l'encan à bas prix.

300 Paires de Chaussures de Dames et d'Enfants.

300 Paires de Claques doublées en drap et chaussures pardessus de drap pour hommes femmes, aussi achetées à l'encan.

1000 Capots, Surtout, Pantalons et Vestes.

Enfin une variété innombrable d'articles trop longue à énumérer seront aussi sacrifiés au prix coutant.

Empressez-vous de venir à bonne heure le matin pour avoir le temps d'être bien servis et le choix des Marchandises.

JOS. ED. CLEMENT, RUE FRONT,

Pavillon Rouge, et Boules d'Argent dans les Vitreaux.

**ECOLE DE PHARMACIE DE PARIS**

**MÉDAILLE D'ARGENT 1860**

**Liqueur de Goudron Concentrée**

**GUYOT**

Seul médicament adopté par tous les hôpitaux de France, Belgique et Espagne pour la meilleure préparation instantanée et dosée de l'EAU DE GOUDRON.

(Deux cuillerées à bouche de liqueur pour un litre d'eau, ou une cuillerée à café par verre.)  
Le Modificateur le plus puissant des muqueuses de l'estomac, des bronches et de la vessie.  
Exiger la signature de l'Inventeur.  
Paris: Guyot, pharmacien, 17, rue des Francs-Bourgeois [Marais].  
Dépôts à Saint Jean d'Iberville, pharmacie Dacier & Cie.

**La Liqueur du Dr. F. Boyer.**

Traitement spécial et nouveau pour la guérison prompte de la goutte, des rhumatismes articulaires et musculaires, et des névralgies dites rhumatismales. L'action de la liqueur spécifique du Dr. F. Boyer est aussi rapide que salutaire. Son résultat certain est la disparition de la douleur. Cette liqueur ne contient aucune substance nuisible.

Dr. Boyer, rue Montmartre, 169, Paris.  
Dépôt à Saint-Jean d'Iberville, pharmacie Dacier & Cie.

**INJECTION BROU**

Hygiénique, infailible et préservative, la seule gnrissant sans rien lui adjoindre.—Se trouve dans les principales pharmacies de l'univers.—[25 ans de succès.]—  
A Paris, chez l'inventeur BROU, Boulevard Magneta 158.

**A. N. CHARLAND, AVOCAT**

Bureau vis-à-vis le Presbytere,  
St. Jean.

Il suivra les Cours du District d'Iberville et de Bedford.

**L. S. Coté.**

AVOCAT,

No. 29 Rue St. Vincent, Montréal.  
Les personnes du District qui auroient des affaires à lui confier, voudront bien s'adresser à M. S. Messier, Rue Busby.

**Carreau & Rainville.**

AVOCATS.

Rue St. Jacques, St. Jean.

Suivront le Circuit de Napierville.

**T. BERTRAND,**

TAILLEUR,

Informe ses amis et le public qu'il a transporté sa boutique dans la bâtisse neuve de M. F. X. Langelier, Rue Front, où il confectionnera les hardes dans le plus court délai ainsi que le tailleur, d'après les dernières modes.  
St. Jean, 21 Mai 1869.—1a.

**JAMBONS, LARD.**

Morue, harengs, maquereau, fromage anglais et américain.

Lard salé d'une qualité très supérieure.

JAS. MACPHERSON.

**BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE**  
NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE  
**L. H. MARCHAND,**

Vient d'acheter le vaste fonds de Bijouterie et d'Horlogerie de MM. Warrington & Cie, auquel il a réuni un grand nombre d'articles du dernier goût, qu'il vendra à des prix très réduits au magasin ci-devant occupé par MM. Warrington & Cie, Rue Front, St. Jean, vis-à-vis l'Hôtel Mont. On y trouvera un assortiment très varié de Bijouteries de toutes espèces, telles que :

**PENDELS** en fonte, en bois, ouvragés, &c.—**MONTRÉS** en or et en argent.—**Chaînes** en or, en argent, &c.—**Horloges** Américaines et Anglaises.—**Épingles** en or, en argent, en acier.—**Anseaux**, **Pendants** d'oreilles, &c.—**de toutes sortes**.—**Services** en argent et beaucoup d'autres articles trop nombreux à détailler.

Aussi—**Des PIPES** en écume de mer, en émission d'écume, en caoutchouc et en bois.

**F. & J. CATUDAL,**



**VOITURIERS,**

ST. JEAN, P. Q.

Les Soussignés informent leurs pratiques et le public en général, qu'ils ont toujours en mains un assortiment complet de

**Voitures d'Été d'Hiver.**

Ils sont en outre toujours prêts à recevoir des commandes pour

**VOITURES DE TOUTES SORTES.**

Toutes réparations seront également exécutées à cet établissement avec soin et promptitude.

Tous les ouvrages sont garantis.

F. & J. CATUDAL.  
St. Jean, P. Q., 9 avril 1869.

Les plus hauts prix sont payés pour l'Avoine et l'Orge.

Billets Américains achetés et vendus par

JAS. MACPHERSON,  
[Ci-devant Macpherson & Sinclair.]  
Rue Front, St. Jean, 1er mars 1867.